

Face au retrait de solutions de protection à base de cuivre : incompréhension et forte inquiétude de la filière viticole française

Paris, le 04/11/2025.

Alors que le cuivre est la molécule naturelle la plus répandue dans la lutte contre le mildiou, les viticulteurs et viticultrices se retrouvent en grande difficulté pour protéger leurs cultures. Cet été, plusieurs produits cupriques ont en effet été retirés du marché, les fabricants n'ayant pas fourni les études attendues par l'ANSES.¹ Seuls deux produits ont été ré-autorisés avec des conditions d'usages qui ne correspondent pas aux besoins du terrain : laissant les viticulteurs dans une véritable impasse technique. La FNAB et la CNAOC demandent que les pouvoirs publics, les instituts techniques et les fabricants se mobilisent dans les prochains mois afin de débloquer la situation.

Un durcissement des conditions d'utilisation sans prise en compte des enjeux pour les professionnels

"En viticulture bio, on ne dispose que des produits à base de cuivre pour lutter contre le mildiou, on a donc besoin d'un peu de souplesse. On peut utiliser à 200-250 grammes de cuivre par hectare, mais on peut aussi avoir besoin de traiter tous les trois jours en cas d'orages ; là on nous propose de ne traiter que tous les 7 jours à 400 grammes. Ce ne sera pas efficace." explique Pascal Doquet, vigneron bio en Champagne et référent cuivre à la FNAB. En outre, si la réglementation européenne limite l'épandage de cuivre à 4 kg par hectare et par an, l'ANSES ne donne plus la possibilité de les adapter à la hausse ou la baisse selon les années.

Il est urgent de redéposer des dossiers avec les analyses de risques correspondant aux doses et aux fréquences de traitements dont la filière a réellement besoin.

Sinon, dès le printemps prochain, ce sont les 58 000 exploitations viticoles françaises qui en pâtiront, particulièrement les 12 000 engagées en bio qui se passent de solutions basées sur la chimie.

Ces études doivent analyser :

- Le risque pour les pollinisateurs avec des méthodes actualisées
- Le risque des nouveaux produits pour la santé humaine
- Le risque d'un traitement à un maximum de 6 kg par hectare et par an tout en restant sur une moyenne de 4 kg sur 7 ans.

¹ Agence Nationale de Sécurité Sanitaire



Mettre en place les dérogations nécessaires d'ici l'obtention des études

Tant que les nouvelles études ne seront pas sorties, les syndicats de défense des vignerons demandent au ministère de l'Agriculture des dérogations pour permettre les traitements sur fleurs le soir, conformément à l'arrêté abeilles, et le lissage des doses sur 7 ans comme la réglementation européenne le permet.

“La filière viticole demande que l'Etat reconnaisse ses efforts dans la transition écologique. Le cuivre reste la seule alternative pour se protéger du mildiou, nous avons donc besoin de ces dérogations pour sortir de l'impasse » pointe Anthony Brun, président de la Commission Durabilité-Environnement de la CNAOC. La situation est d'autant plus incompréhensible pour le vigneron cognaçais « car Bruxelles adopte une position d'ouverture sur le cuivre en prolongeant son homologation jusqu'en 2029 : une nouvelle fois, l'ensemble de la viticulture se retrouve dans une impasse par rapport à ses concurrents européens par décision de l'administration française ! », conclut Anthony Brun.

A propos de la CNAOC

La Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées (CNAOC) regroupe à travers 17 Fédérations régionales, soit l'ensemble des syndicats viticoles d'appellation de France (366). Elle représente tous les vignerons produisant des vins d'appellation d'origine (AOC), quel que soit leur statut, auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Elle est active sur les sujets d'intérêts collectifs de la filière, sur le champ de la défense du statut de l'exploitant viticole et celui de la défense des intérêts communs liés à l'appellation d'origine contrôlée.

A propos de la FNAB

La Fédération nationale d'agriculture biologique est le seul réseau professionnel représentant les 60 000 agriculteurs et agricultrices bio. Présente sur tout le territoire via ses groupements départementaux et régionaux d'agriculture biologique, elle accompagne les agriculteurs bio vers la conversion et l'installation en bio.

A propos de France Vin Bio

Structurée autour des associations interprofessionnelles régionales, France Vin Bio représente les vignerons bio et porte leur voix dans les instances viticoles nationales et internationales. L'association est aussi un lieu de concertation entre les régions viticoles bio pour promouvoir les vins bio et structurer la filière.

Contact presse

CNAOC - Charlotte Barotin : c.barotin@cnaoc.org - 06 74 61 78 75

FNAB - Pierre-Henry Cosyns : phcosyns@gmail.com - 06 15 16 82 21

France Vin Bio – Sébastien David : davidseb@wanadoo.fr – 06 61 73 11 65